

## Section départementaux

# Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 17 septembre 2015

Ce CHS-CT a été présidé par Madame Nicole BOUILLON (1<sup>ère</sup> vice présidente du conseil départemental)

Le compte-rendu du CHS-CT du 20 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité

## B. Sujets proposés par le syndicat CFDT

### **B1 – Point sur les conclusions de l'audit CEKIOA mené à la maison départementale de l'autonomie promis par le président**

L'administration a présenté les 4 grandes actions à mener à savoir

- Une partie concernant l'accueil et l'information à l'utilisateur. Il s'agit de créer des outils pour les agents d'accueil afin qu'ils maîtrisent au mieux les différents paramètres de la dépendance et des plaquettes destinées à l'utilisateur. Ce travail se fait en collaboration avec la com interne.
- La seconde est liée au travail des partenaires (éducation nationale, association et famille). Ce projet va être présenté aux agents du GIP MDPH le 22 septembre.
- Le suivant est en cours. Il doit permettre de déterminer le rôle et la place de chacun. Il doit également définir la relation entre les services de l'autonomie.
- Le dernier point vise à augmenter l'efficacité du traitement des dossiers sur dossier ou de vive voix. L'administration souhaite que la proportion des dossiers augmente afin de les traiter avec plus d'efficacité.

Les bonnes pratiques du Haut Conseil en santé publique préconisent une cellule de pré-évaluation des dossiers qui permet de les traiter plus rapidement. Le but recherché étant de diminuer le temps de réponse aux usagers. Le nombre de dossiers a beaucoup augmenté au cours de l'année 2015.

*Commentaires Cfdt : C'est un dossier lourd à traiter. Il s'agit de trouver une façon de travailler pour une entité jeune. L'augmentation du nombre de dossiers associé à une recherche de travail améliorée engendre avant d'être optimal une période d'inconfort.*

*Analyse Cfdt : Nous resterons vigilants sur la mise en place de ces nouveaux outils afin que la gêne qui doit être momentanée ne se transforme en mal-être général.*

### **B2 – Point sur le plan handicap**

Le dossier avance bien. Une convention va être signée dans les mois à venir entre le Conseil départemental et Cap emploi. Un projet de convention avec le FIPHFP va être signé, il doit être validé en Comité Technique.

*Commentaires Cfdt : La Cfdt a participé activement à ce dossier et ne peut que se réjouir de l'évolution de ce dossier.*

### **B3 – Y a-t-il un cahier des charges élaboré pour l'achat de produits d'entretien pour l'ensemble des collègues ?**

Madame Huet est la référente entretien des collèges depuis le 1 juin dernier. Nous avons demandé à ce qu'il y ait un état des lieux du matériel de nettoyage en plus des produits d'entretien. Un bilan au prochain CHS CT doit nous être présenté.

*Commentaires CFDT : Nous savons qu'il peut y avoir des disparités dans les collèges sur certains points. Il nous semble important que chaque agent de conseil départemental ait les mêmes instruments pour mener à bien son travail quelque soit le lieu où il se trouve.*

#### **B4- Bilan sur les accès handicap dans les différents bâtiments du conseil départemental**

Un bilan nous a été fourni pour l'ensemble des bâtiments suivi par le conseil départemental. La tâche est conséquente et le budget important. Le dossier est à rendre à la préfecture pour le 27 septembre. Il concerne 90 établissements recevant du public (ERP).

*Commentaires CFDT : Nous voulions surtout souligner qu'il nous semble important que les sites du conseil départemental puissent accueillir tous types d'agents. Une première action a été menée pour accueillir les agents handicapés dans notre collectivité. Il serait vraiment dommage de refuser un futur collaborateur pour cause de non accessibilité à son poste de travail.*

#### **B5 – Quelles sont les règles établies pour l'utilisation de la nouvelle flotte de téléphones (Où s'arrête le temps de travail ?)**

A l'heure actuelle quelques 622 téléphones mobiles ont été distribués aux agents présentant une grande mobilité. Si ces appareils permettent une simplification de communication, notre inquiétude va surtout sur les dérives qu'elles peuvent engendrer. Pour l'administration, les horaires des agents ne changent pas. Le mobile n'est qu'une continuité du poste de travail. Les nouvelles technologies changent notre façon de travailler. Beaucoup ne savent plus quand s'arrêter. La charte informatique date de 2010 et ne fait état que du principe juridique. L'administration a entendu notre crainte et répond positivement à notre demande de « charte »

*Commentaires CFDT : Nous souhaitons un groupe de travail avec des utilisateurs de différents services utilisateurs afin de prendre en compte les différents aléas de chaque poste. Cela permettra d'aborder ainsi toutes les problématiques que les agents peuvent rencontrer.*

#### **B6 – Où en est la mise en place la fiche individuelle de la prévention des expositions à certains risques professionnels ?**

(Sa mise en place est progressive) Elle pourra être remise à l'agent à sa demande 1fois/an. L'administration est en train de réfléchir avec le Dr Massonnet sur sa traçabilité dans le dossier médical.

*Commentaires CFDT : Dès que cela sera possible nous vous encourageons donc à prendre connaissance de cette fiche qui doit correspondre à vos conditions de travail via l'exposition à certains facteurs de risques professionnels. Cela vous concerne, soyez acteur de votre vie.*

## **A . Sujets proposés par l'Administration**

### **A1 - Modification du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.**

Le nouveau règlement intérieur du CHS CT a été approuvé avec des réserves de la part de FO qui trouvait que le système précédent lui suffisait. Un secrétaire de CHS CT et deux secrétaires suppléants ont donc été nommés. Toutes les 4 séances ce secrétariat sera revu. L'ordre de nomination des secrétaires se fera au vu des résultats des dernières élections.

Véronique Lesiourd est donc nommée pour 4 séances comme secrétaire du CHS CT. Les secrétaires suppléants sont Dan Marin pour le CGT et Noëlle Morlier pour FO. A la fin de la 4<sup>ème</sup> séance un membre de la CGT deviendra secrétaire du CHS CT, les deux autres syndicats seront alors secrétaires suppléants. Puis viendra le tour de FO à partir de la fin du 8<sup>ème</sup> CHS CT de ce mandat jusqu'au 12<sup>ème</sup>. L'administration désigne quant à elle Cécile Rouzel comme secrétaire administrative.

*Commentaires CFDT : Un nouveau fonctionnement vient d'être mis en place. Nous espérons qu'il contribuera à approfondir notre action.*

## **A2 –Rapport d'activité 2014 du médecin de prévention**

Le docteur Massonnet a présenté son rapport. Elle trouve regrettable que 36 agents convoqués ne se soient pas excusés. C'est une perte de temps pour son service. Mr Grimaud insiste sur le fait qu'elle doit le signaler au chef de service afin d'alerter les agents concernés.

Elle regrette également que les visites d'embauche ne passent pas par elle.

25 visites sur 514 sont sur demande d'agents c'est un des indicateurs de risques psycho-sociaux.

Au niveau des bilans sanguins, elle trouve regrettable que seul 19 des 53 personnes ayant une prescription n'est fait le contrôle. Nous lui avons signalé que ces agents ont effectués pour la plupart des analyses souvent plus complètes par leur médecin traitant et qu'ils ne voient pas l'utilité de faire des analyses en double. Mme Plassais nous signale que lors de la convocation il est indiqué que les agents doivent apporter tout ce qui est nécessaire. Pour elle il s'agit du livret de santé mais également des radios si elles ont un intérêt pour la médecine du travail et les bilans sanguins.

Les coprocultures sont faites pour les agents travaillant en cuisine, elles ont un caractère obligatoire mais seuls 11 des 16 prescrites sont effectuées. Mme Bouillon s'interroge sur ce qui se passe si cela n'est pas fait si c'est à caractère obligatoire.

*Commentaires CFDT : Nous avons la chance de pouvoir avoir un suivi tout au long de notre carrière. Lors de cette visite vous pouvez aborder avec le docteur Massonnet tous les problèmes auxquelles vous êtes confrontés. Profitez-en. Ce qui se dit dans le cabinet médical relève du secret médical.*

## **A3 –Bilan 2014 et 2015 des accidents de travail et maladies professionnelles**

Apparition en 2014 d'un arrêt de travail supérieur à 90 jours. Le nombre de jours d'arrêt a beaucoup augmenté à la DSEFI en 2014 : 95 jours d'arrêt contre 10 en 2013.

La cause la plus fréquente est la chute de hauteur 288 j d'arrêt en 2014 contre 117 en 2013. Ce sont les membres inférieurs qui ont été le plus atteints 289j en 214 contre 80 en 2013.

Pour les maladies professionnelles, depuis le 1 janvier 2015 10 nouvelles demandes de maladies professionnelles ont été enregistrées. On voit apparaître des maladies professionnelles chez du personnel administratif. Les maladies professionnelles déclarées concernent toutes la direction de l'enseignement.

*Commentaires CFDT : Il est à craindre que les déclarations de maladies professionnelles progressent beaucoup dans les prochaines années. L'administration en est consciente puisqu'elle prévoit un plan de prévention contre les TMS.*

## **A4– Point d'étape sur le plan de prévention du risque chimique**

1500 produits sont actuellement référencés. De nombreuses actions sont menées dans différents services telles que l'élaboration de fiche de données sécurisées simplifiées, des notices de poste et des visites de locaux pour stockage de déchets.

*Commentaire CFDT : Le travail à fournir est de longue haleine*

## **A5– Point d'étape sur le plan d'actions handicap**

Voir sujet B2

## **A6- Point d'étape sur le plan de prévention du risque des troubles musculo-squelettiques dans les collèges (TMS)**

4 collèges pilotes (De Martonne, Alain Gerbault, 7 fontaines et De Gâvre) ont participé à une enquête. Il en ressort que le personnel le plus affecté et celui de l'entretien des locaux et de la plonge. Une forte proportion a déjà été diagnostiquée comme ayant une TMS (45%). Et plus encore font un lien entre les douleurs

ressenties et activité pratiquée (55%). S'ils sont conscients du travail effectué par le service des conditions de travail, il n'en demeure pas moins l'existence de disparité entre différents établissements.

*Commentaire CFDT : Nous avons donné un avis favorable à la mise en place de ce plan.*

#### **A7- Point d'étape sur le plan de prévention des risques psychosociaux**

Un groupe de travail avait commencé ce travail de 2011 à 2013. Il sera réactivé après l'arrivée du nouveau directeur des ressources humaines.

*Commentaire CFDT : Nos 2 jours de formation sur les risques psycho-sociaux auront lieu le 19 et 20 novembre. Notre nouvelle DRH arrivera le 1 novembre. Le planning sera chargé en fin d'année.*

#### **A8-Analyse d'accident de travail**

3 études ont été réalisées en 2014 et 2015. Deux nouvelles fiches sont en cours d'étude ou de finalisation. Tous les incidents ne font pas état d'une analyse seules celles présentant un caractère grave ou répété le sont.

*Analyse : Peu de cas sont donc analysés. Ces analyses ne sont repérées que grâce au registre des incidents. Si ces derniers ne sont pas remplis systématiquement, les incidents répétés ne sont pas détectés. Vous êtes un des facteurs pour améliorer vos conditions de travail. Vos témoignages permettront peut être d'éviter des incidents graves. Prenez le temps de remplir ce registre.*

#### **A9 – Registre de santé et de sécurité au travail**

Le registre de santé et de sécurité doit permettre d'améliorer la sécurité avant tout incident.

*Analyse : Il ne s'agit pas d'être tatillon mais de permettre, quelques fois par l'énoncé de faits d'éviter des situations non réglementaires et/ou accidentogène. Là aussi plusieurs têtes valent mieux qu'une seule.*

#### **A10-Les conclusions de l'audit réalisé à la Maison Départementale de l'Autonomie par le cabinet CEKOIA**

Voir sujet B1